



#Le mot du maire

Le patrimoine bâti de Regnéville-sur-mer, en partie classé, est une richesse incontestable. Cependant, l'entretien de ces nombreux édifices représente un coût non négligeable pour la commune.

Les trois églises et les calvaires ont besoin d'être restaurés, ce qui engendre des frais importants. L'architecte des bâtiments de France accompagné d'élus a fait un inventaire des réparations nécessaires dans les églises. Nous allons devoir déterminer les urgences et entreprendre les travaux. Afin de nous aider financièrement et d'impliquer les habitants et les amoureux de Regnéville, nous allons organiser une souscription où chacun pourra montrer son attachement à notre patrimoine. Les modalités de cette souscription seront communiquées prochainement.

Le château de Regnéville appartient au conseil général de La Manche. La commune bénéficie d'une AOT (autorisation d'occupation temporaire) pour y organiser des activités artistiques ou touristiques. C'est dans notre intérêt d'utiliser pleinement cette opportunité, pour que la vie culturelle de la commune soit toujours aussi riche et singulière, et pour que le conseil général continue à entretenir le château. Avec l'espoir, bien entendu, de voir se réaliser d'éventuelles nouvelles tranches de restauration de l'édifice.

C'est pourquoi, avec le soutien de la municipalité, de la communauté de communes et de son office de tourisme, Regnéville Maritime organise de nombreuses manifestations au cours de la période estivale. D'autres associations proposent également des animations qui viennent enrichir le programme déjà copieux des festivités. Cette année, il y aura des apéros-concert, des concerts, du théâtre, des expositions à la conciergerie, dans la salle des mariages et dans une aile du château, une veillée d'été, la fête annuelle du 15 août, et bien sûr le maintenant traditionnel marché du vendredi soir qui attire toujours plus de monde.

Mener à bien ces opérations demande beaucoup d'énergie et de disponibilités. Que ceux qui ont envie de s'investir bénévolement n'hésitent pas à se faire connaître en se présentant ou en envoyant un courriel à la mairie.

Sur un tout autre plan, j'ai le plaisir de vous informer que l'extension de la station d'épuration a été mise en service avec satisfaction le 15 janvier dernier. Les roseaux seront plantés dès que la saison s'y prêtera, probablement en mai. Nous constatons d'ores et déjà que le bassin d'infiltration fonctionne à merveille malgré les fortes pluies et les grandes marées. Aucun rejet dans le havre, ce qui nous permet de constater que notre objectif est atteint. Nous allons, maintenant que la station est prête, engager les appels d'offres pour raccorder les maisons d'Urville, Incleville et Le Prey.

Il me reste à vous inciter à venir toujours plus nombreux aux nombreuses manifestations de Regnéville et à vous souhaiter de bien profiter des beaux jours qui s'annoncent.

Bernard Malherbe

Mairie

Horaires d'ouverture

Lundi	17h00 à 18h30
Mercredi	17h00 à 18h30
Judi	9h00 à 11h30
Samedi	9h00 à 11h00

Renseignements

02.33.45.31.28

www.regneville-sur-mer.fr

Sommaire

Echo des commissions	p. 2-3
Urbanisme	p.3
Echo des associations	p. 4-5
La page de l'opposition	p.6
Eco-actions	p. 7
Infos Mairie	p. 8

Directeur de publication : Bernard Malherbe, maire.
Responsable de la communication : Agathe Bourguenolle.
Comité de Rédaction : Agathe Bourguenolle, Claudine Delwarde, Séverine Hédouin, Bruno Sol-Dourdin.
Mairie de Regnéville courriel : mairie-regneville@orange.fr
Maquette Mairie Regnéville - Imp. LEPRETRE - 02 33 61 62 64

Vie communale

Noël au cinéma pour les enfants

Samedi 13 décembre, les petits Regnévillais étaient invités au cinéma de la plage. Une cinquantaine d'enfants ont apprécié les films "Le carnaval de la petite taupe" (pour les plus petits) ou "De la neige pour Noël". Le Père Noël a ensuite distribué des friandises.

Cet après-midi festif s'est terminé par un bon goûter offert par Art et Loisirs en Sienne (ex Comité des fêtes) et Mr et Mme Vimond, nos boulangers. Merci à eux !



Été 2015 : stages pour les jeunes Regnévillais (de 11 à 18 ans)

Peu de jeunes ayant répondu à notre proposition de stage de voile l'an dernier, la commission Vie Communale a décidé d'élargir l'offre cette année (escalade,...). Des partenariats sont à l'étude avec différentes associations (ou clubs), la municipalité prendra en charge une partie du coût du stage. Chaque famille concernée sera informée, par courrier, des différentes propositions.

Transports

Dans le précédent bulletin se trouvait un article sur Manéo proximité, une navette qui offre la possibilité d'aller à Coutances, Montmartin, Hauteville ou Annoville. Il existe également une navette qui permet de rejoindre la ligne régulière Granville / Saint-Lô. Renseignements à la mairie ou sur <http://transports.manche.fr>

Concernant les transports scolaires, il existe toujours, dans notre commune, trois points d'arrêt pour les circuits vers les écoles du RPI et le collège de Montmartin-sur-mer, mais un seul (rue du Port) pour se rendre au lycée à Coutances. Le transport est gratuit pour les enfants scolarisés en primaire et payant à partir du collège (78€ pour l'année). Rappel : le port du gilet jaune est obligatoire pour tous les élèves empruntant le service MANEO SCOLAIRE.

Appel à bénévoles pour le marché d'été 2015

N'hésitez pas à vous faire connaître en mairie si vous souhaitez rejoindre l'équipe d'organisation du marché d'été. Aux côtés des élus investis dans cet événement hebdomadaire durant l'été, vous assurerez une partie de la logistique et du suivi de ces soirées au château.



Regroupement Pédagogique Intercommunal

Sept communes sont adhérentes du RPI : Annoville, Hauteville-sur-mer, Hérenguerville, Hyenville, Montchaton, Montmartin-sur-mer et Regnéville-sur-mer. Les communes ne disposant pas d'école sur leur territoire, participent financièrement aux dépenses de fonctionnement des écoles maternelle et élémentaire d'Hauteville-Montmartin, au prorata du nombre d'élèves scolarisés dans ces écoles.

Quelques chiffres

- En 2014, les frais de scolarité pour notre commune s'élevaient à 595€ pour un enfant en élémentaire et à 1344€ pour un enfant en maternelle, hors frais de cantine et de garderie (qui sont des services communaux).
- Le RPI compte 11 classes (4 à l'école d'Hauteville, et 7 à l'école de Montmartin), soit 259 élèves à la rentrée de janvier 2015.

Ce qui évolue...

Les représentants des communes n'avaient jusqu'ici qu'un avis consultatif et par conséquent, n'avaient aucun droit de vote par rapport aux décisions du RPI. Depuis juin 2014, le syndicat propose la modification de ses statuts en attribuant « 1 » voix au droit de vote de chaque commune adhérente. Lors du conseil municipal du 13/11/2014, vos élus ont jugé insuffisant le nombre de voix attribué à notre commune et ont souhaité qu'une discussion soit engagée avec les membres du syndicat, pour que ce droit de vote soit proportionnel au nombre d'élèves de chaque commune. Depuis, une rencontre a eu lieu entre les maires d'Hauteville, Montmartin et Regnéville ; le nombre de voix attribué aux communes devrait être modifié comme suit :
De 1 à 18 enfants scolarisés : 1 voix ;
de 19 à 35 enfants scolarisés : 2 voix ;
au-delà de 35 enfants : 3 voix.
Ce qui attribuerait 3 voix à notre commune, le nombre d'enfants

Regnévillais scolarisés étant de 45. Cette proposition sera étudiée lors de la prochaine réunion du RPI.

Infos pratiques

- Transports scolaires

S'adresser à la Communauté de Communes du canton de Montmartin.
Mme Amiot, 02 33 76 53 04.

- Cantines et garderies

S'adresser à la mairie de Hauteville (02 33 47 52 57) pour l'école maternelle de Hauteville ;
et à la mairie de Montmartin (02 33 47 54 54) pour l'école élémentaire de Montmartin.

- Temps d'activités périscolaires

S'adresser à la communauté de communes (0233765300 ou <http://ccmontmartin.url>)

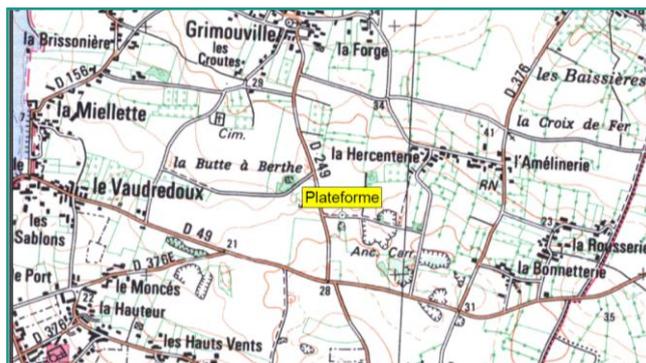
Travaux- Assainissement

Le chantier de la station d'épuration

La mise en service de l'extension de la station a eu lieu avec succès le 15 janvier. Dans un premier temps, le fonctionnement de l'installation est assuré par son réalisateur (SAUR) pour une durée d'un mois. Ensuite les agents communaux, avec l'appui de STGS qui a pour mission le suivi de la télésurveillance, en reprendront les commandes. Néanmoins, la SAUR maintiendra une période d'observation de 3 mois.

Les roseaux seront plantés dans les nouveaux bassins au printemps, et ne seront opérationnels qu'à l'automne.

Aujourd'hui, nous ne constatons aucun rejet d'eau dans le havre de la Sienne. Le bassin d'infiltration (celui qui reçoit les effluents ultimes) en service depuis fin Novembre, remplit donc pleinement son rôle, puisqu'il a fait face à une période très pluvieuse et croisée de grandes marées.



Ouverture de la plateforme de compostage des déchets verts le 15 avril à la Jeannette

Suite à la réunion du 21 septembre dernier, à laquelle avaient participé quelques Regnévillais pour réfléchir à une solution de proximité pour la gestion des déchets verts (bulletin municipal n°45), il a été choisi d'ouvrir à l'essai, sur le site de la Jeannette, une plateforme réservée aux habitants de la commune. (Route D249)

Nous comptons sur le civisme de chacun pour respecter scrupuleusement les consignes indiquées sur ce lieu, libre d'accès et réglementé, afin de faciliter la gestion des dépôts. Aucun entreposage autre que les tontes et les branchages ne sera toléré.

Dans la mesure du possible, nous encourageons évidemment les habitants à traiter leurs déchets végétaux dans un coin de leur jardin et à les réutiliser comme compost ou paillage.

#Urbanisme

Règlementation des abris de jardin

Le législateur impose maintenant que la taxe locale d'aménagement (TLE) soit appliquée sur les petites surfaces non-habitables telles que les abris de jardin de plus de 5 m² soumis à déclaration préalable. Cette taxe s'avère relativement élevée pour ce type de construction. Le conseil municipal sera amené à se prononcer, avant le 30 novembre pour une mise en application au 1^{er} janvier 2016, sur l'éventuelle réduction de cette taxe.

Service urbanisme « Pays de Coutances »

Le désengagement de l'État et la fin programmée de l'instruction des autorisations d'urbanisme posent un problème. La DDTM, délivre de plus en plus de permis ou déclarations de travaux « tacites », c'est-à-dire non instruits ! Regnéville étant complexe avec sa bande littorale, son site inscrit « baie de Sienne » et ses périmètres « monuments historiques », il apparaît nécessaire, afin de limiter les contentieux au tribunal administratif, d'adhérer au service « Urbanisme » créé par le Syndicat Mixte du

Pays de Coutances et ce, dès son démarrage opérationnel qui devrait avoir lieu le 1^{er} juillet 2015. Le conseil municipal devra se prononcer prochainement sur ce point.

Déclaration préalable de travaux

Certains travaux nécessitent une déclaration préalable (DP). Renseignez-vous en mairie avant de commencer. Quelques exemples de travaux soumis à DP :

- construction nouvelle supérieure à 5 m² (comme un abri jardin)
- augmentation de la superficie d'un bâtiment (surface de plancher agrandie de 5 m² à 20 m²) Attention : au-delà de 20 m² d'agrandissement, une demande de permis de construire est obligatoire.
- Tous travaux modifiant l'aspect extérieur d'un bâtiment (remplacement d'une porte ou d'une fenêtre par un autre modèle, percement d'une nouvelle fenêtre, nouvelle couleur de peinture pour la façade, etc.)

Troupe de théâtre de Regnéville-sur-mer

Derrière "le centenaire", une équipe hors pair

Le samedi 24 et dimanche 25 janvier dernier, la troupe de Regnéville-sur-mer a ravi un public nombreux venu se muscler les zygomatiques à la salle des fêtes en rencontrant un centenaire original entouré de personnages hauts en couleurs. Plus de deux heures de divertissement qui sont l'aboutissement de l'engagement des bénévoles de l'association, une équipe hors pair sur scène ... et en coulisse !

Lors des représentations regnévillaises, c'est en effet toute une équipe de bénévoles qui est sur le pont : contrôle des entrées, buvette, préparation et vente de gâteaux, distribution des programmes ...

La magie du théâtre

« Partager des émotions », « divertir le public », « oublier le stress de la vie quotidienne », « apporter de la joie », ... Voici quelques-unes des sensations livrées par les membres de la troupe.

La magie du théâtre est collective, dans les coulisses et sur scène, avec les spectateurs ; mais également individuelle : monter « sur les planches », c'est aussi se glisser dans la peau d'un autre pour mieux se connaître soi-même, c'est gagner en aisance orale, acquérir de la confiance en soi.

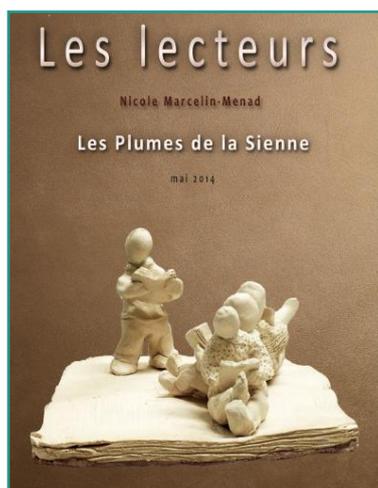


Après deux heures de spectacle, les rires et les applaudissements du public sont la meilleure des récompenses pour toute l'équipe de l'association.

« Je ferais bien du théâtre, mais je n'ose pas car je suis trop timide. » Que ceux qui hésitent se rassurent : les plus grands timides font souvent les meilleurs acteurs ! Alors, si l'envie vous titille, vous pouvez contacter la troupe de Regnéville ou d'autres de la région. Vous réveillerez à coup sûr l'acteur ou l'actrice qui sommeille en vous !

Contact : 06 80 60 19 53

Retrouvez les dates des prochaines représentations sur www.theatregnevillessurmer.wordpress.com



Les Plumes de la Sienne

L'atelier d'écriture Les Plumes de la Sienne vous présente son dernier recueil de poésies et textes poétiques : « Les Lecteurs ». Ces textes présentés en mai lors de l'exposition annuelle, ont été inspirés par des sculptures de terre cuite, créations de Nicole Marcelin-Menad, artiste de région parisienne. Ces sculptures également présentées lors de la journée des jardins ont eu un grand succès. Le recueil des Plumes présente les textes accompagnés des photographies des sculptures, une association pleine de charme qui vous embarquera dans des univers variés.

En pratique : L'atelier se réunit tous les quinze jours hors vacances scolaires, salle des Cap-Horniers, près de la mairie, le vendredi soir à 20h30.

Renseignements :
plumesdelasienne@gmail.com

- Recueil : Les lecteurs, 12 euros.
- Exposition 2015 Salle des mariages les 29-30-31 mai.
- Vernissage avec lecture des textes le vendredi 29 mai à 20h30.

R comme l'air pur venu du large
E comme « Heulô » disait ma grand-mère
G comme j'ai pris ma plume
N ... mais pourquoi tant de haine affichée
Eh ! Vous là bas ! Passez donc par ici
V comme un vol d'oiseau épris de liberté
I comme l'arc sautant du haut du donjon
L comme la liberté d'une balade à vélo
L comme les ailes du vent gonflant les voiles
Et puis **E** comme : écrire à Regnéville

(Monique, de l'association Les Plumes de la Sienne)

Art et Loisir en Sienne

(anciennement Comité des Fêtes)

Les baladins de Régin'villa vous proposent « Carré de femmes », une comédie de Claude Mercadié Samedi 25 avril à 20h30 et dimanche 26 avril à 15h, à la salle des fêtes de Regnéville-sur-mer
Tarif : 5 € - Réservations 02 33 46 33 47

Les Anciens Combattants

Le vendredi 8 mai, cérémonie de l'union nationale des combattants au monument aux morts d'Urville à 11h45, suivie du déjeuner à la salle de l'effort.
Renseignements : 06.29.85.33.70

Regnéville Maritime

Le dimanche 1er mars à 17h, un concert de gospel a été organisé à l'église de Regnéville par l'association Regnéville Maritime. Ce premier concert, hors saison d'été, organisé un dimanche en soirée fut sans conteste une grande réussite. Plus de 250 personnes sont venues assister au concert et ont été conquises par le groupe « Free Gospel » animé par la chanteuse de jazz Marie-Laure Bourdin et le batteur Jacques Favrel.



Pour la cinquième saison d'été d'« Un château à tire d'aile », l'association Regnéville Maritime a programmé :

- ▶ Une dizaine de concerts et d'apéro-concerts les dimanches en soirée. En juin et septembre, ce sont des musiciens locaux qui interviendront (Big band de Coutances, le trio « Polyamide », Les Encombrants, Apple Gospel,...) et en juillet-août, l'association recevra des auteurs compositeurs de chansons françaises : Matchet, « Jules et Jo » ainsi que « Normandie 44 sextet » ;
- ▶ Un spectacle pour enfants « Les petits salons de lectures » ;
- ▶ Quatre spectacles de théâtre en soirée, avec notamment le clown « Mûsieur » et le spectacle Kamelott de la troupe du Grenier hayfillon ;
- ▶ Plus d'une dizaine d'expositions artistiques hebdomadaires (peinture, sculpture, céramique, photo....) à la conciergerie du château ;
- ▶ Et enfin, au premier étage de l'aile ouest du château entre la fin juillet et début août, nous pourrons visiter une exposition sur les bains de mer.

D'autres associations cantonales organiseront, elles aussi, des animations dans la cour du château.



Cotendanses

L'association cantonale « Cotendanses » propose une animation danse ouverte à tous, à la salle des fêtes de Regnéville, le samedi 4 avril 2015 :

▶ De 14 à 18h, initiation aux danses cajun (musique de Louisiane) two step/valse cajun/jitter-bug/madison avec les musiciens du groupe " Back on the bayou".

▶ Le soir à partir de 21 h, bal folk avec : en première partie, les danses effectuées l'après-midi avec le groupe " Back on the bayou", en seconde partie, le groupe Cherbourgeois " Les Goublins" prendra le relais.

Tarif du stage danses : 6 € / entrée du bal : 7 €
ou 10€ pour les deux



La société de chasse

Le dimanche 1er mars, les membres du bureau de la société de chasse de Regnéville-sur-mer ont organisé leur repas annuel. Vers midi, le président M. Hervé Charbonnet accueillait les 140 convives. Après l'apéritif et le mot de bienvenue, chacun trouvait sa place et le repas pouvait être servi. Au menu cette année, c'était un couscous préparé par Sébastien Ourselin, traiteur à Créances.

Cette journée conviviale et chaleureuse était marquée par une superbe tombola. Le tirage mené de main de maître par Mr. Charbonnet a permis de distribuer plus de soixante lots offerts par de généreux partenaires. Vers 18h, les convives quittaient la salle, tous étaient ravis de cette journée. Le président et les membres du bureau quant à eux faisaient un premier bilan de cette magnifique journée et n'oubliaient pas de remercier tous ceux qui ont participé de près ou de loin au succès de ce rendez-vous.



Des informations plus complètes, sur tous ces spectacles et expositions, vous seront communiquées d'ici la fin mai dans le dépliant « Un château à tire d'aile » que vous trouverez en mairie, dans les commerces locaux et à l'office de tourisme.

#La page des conseillers de l'opposition

Regnéville-sur-mer, la belle endormie....

Les récentes données chiffrées de population communale sont mal orientées. A quel point ?

Si l'on se réfère aux résultats du recensement 2014, la population recensée* début 2014 s'établit à seulement 753 habitants contre 829 : ce net recul démographique résulte de notre pyramide des âges et d'un solde démographique négatif d'environ - 10 à -8 habitants/an, du fait d'un excédent des décès sur les naissances. Il s'y ajoute également un solde migratoire négatif, ce qui signifie qu'il y a davantage de ménages qui quittent la commune que de ménages qui viennent s'y installer. Ces mouvements ne peuvent qu'étonner, compte tenu de la forte attractivité du site communal, de son havre magique et de sa façade maritime. Surtout, ces évolutions nous interpellent et doivent susciter la mise en place d'un dispositif, à la hauteur de cet enjeu essentiel de stabilisation de notre population communale.

Comment juguler l'hémorragie démographique ?

- De fait, la commune fait partie d'un bassin d'emploi peu industrialisé et faiblement maillé. Nous ne disposons pas sur Regnéville de moteurs d'activité comme la pêche sur Gouville-sur-mer ou comme la mytiliculture sur Bricqueville-sur-mer. Ce qui ne veut pas dire qu'elle soit dépourvue d'atouts.

- Il convient de passer des messages positifs à l'intention des jeunes ménages intéressés par une installation sur la commune, mais susceptibles de buter sur l'offre de « services » : éloignement des écoles, absence d'aire de jeux pour les ados sur le territoire communal, ou bien encore cherté du foncier. A titre de compensation des frais de transport des enfants en direction des écoles de Montmartin, une partie des recettes locatives nettes tirées de nos anciennes écoles ne pourrait-elle pas être affectée au subventionnement des frais de transport des jeunes ménages, qui viendraient s'installer sur la commune ?

- S'agissant du foncier, les élus Terres de Sienne réitèrent leur proposition d'affectation des terrains réputés dédiés à la zone artisanale à la réalisation d'un lotissement communal à prix coûtant d'environ 8 parcelles, dont un volet accession sociale à la propriété.

- Les 37 logements vacants pourraient servir de support à une politique d'incitation à l'achat d'ancien + rénovation, le poids des subventions ayant vocation à être compensé par l'amélioration des assiettes fiscales.

En communiquant largement sur l'ensemble de ce dispositif à l'intention du public et de façon à pousser le maximum de ménages intéressés à « oser, oser Regnéville....! »

La réussite d'un plan de revitalisation communal implique une mobilisation générale et un effort de communication. Les suggestions et les propositions des commerçants et des habitants seront donc les bienvenues.

- Pour le reste, Regnéville-sur-mer peut tabler sur la beauté de ses paysages et sur sa façade littoral pour attirer le tourisme et les Seniors séduits par la tranquillité des lieux. L'Office de Tourisme Intercommunal accomplit un excellent travail, mais nous ne pouvons lui demander de placer Regnéville « en tête de gondole ». D'où l'opportunité de développer la communication locale, à partir d'un volant élargi d'animations culturelles, de nouvelles manifestations à utiliser comme vecteurs de communication.

- Sur un registre « pratique », proposition de veiller à l'échelon intercommunal à la permanence d'une offre suffisante de soins de proximité et de prévenir la probabilité de départ des praticiens proches de l'âge de la retraite. Développer les réseaux hauts débits pouvant séduire les « professions connectées » compatibles avec une délocalisation.

- Enfin, à l'attention de nos visiteurs de courts séjours, proposition d'améliorer le nombre de points de collecte d'ordures ménagères, pour leur éviter d'être piégés en cas de départ ne coïncidant pas avec un jour de collecte.

*Population recensée à ne pas confondre avec la « population légale » millésime 2012 de 803 habitants + 40 habitants comptés à part, avec un effet retard par rapport à la « population recensée » début 2014.

Les élus « TERRES de SIENNE »

Bientôt, « zéro phyto » ?

C'est en tout cas ce que la loi prévoit en interdisant aux collectivités à partir de 2020 et aux particuliers à partir de 2022 l'emploi des produits phytosanitaires.

A juste titre si l'on prend en compte leur dangerosité pour la santé humaine comme pour celle de l'environnement :

- ▶ De nombreuses études ont établi la responsabilité des pesticides dans la multiplication des cancers, de certains troubles de la reproduction, d'allergies et de troubles neurologiques ;
- ▶ En France et ailleurs, les apiculteurs constatent les dégâts de certains pesticides sur les populations d'abeilles dont le rôle pollinisateur se trouve menacé.

Pour préserver notre santé et celle des rivières, le plan national Ecophyto prévoyait de réduire de moitié la consommation des pesticides chimiques d'ici... 2018. Hélas, les volumes utilisés, en raison d'une pratique toujours importante de l'agriculture intensive, ont encore augmenté de 5% entre 2009 et 2013.

Pourtant, de nombreuses collectivités ont, comme la nôtre, engagé une petite révolution en matière d'entretien des espaces publics et renoncé à l'utilisation systématique des désherbants.

C'est ainsi que notre commune a demandé dès 2009 à la FREDON de former les élus intéressés et les employés communaux à :

- ▶ mieux utiliser et réduire les volumes de produits phytosanitaires, en assurant la sécurité des employés et du public ;
- ▶ développer des alternatives qui dispensent de tout traitement (exemple : planter des Bergénias au pied du mur du cimetière de Grimouville) ;

Chacun d'entre nous a un rôle à jouer pour atteindre cet objectif « zéro phyto ».

Voici quelques suggestions :

▶ Se passer des herbicides

- en privilégiant, dans les allées, des revêtements tels que le sable, le gravier... qui facilitent la gestion mécanique des mauvaises herbes tout en permettant l'infiltration de l'eau
- en occupant les espaces vides avec des plantes tapissantes (sedum, pervenche...)
- en utilisant des paillages naturels (tonte de pelouse, broyat de taille, paille...)

Cette nécessité d'atteindre l'objectif « zéro phyto » fait suite à une longue période d'utilisation abusive de ces produits. D'où l'obligation de changer un peu notre regard et d'apprendre désormais à tolérer une partie de la flore sauvage dans nos espaces publics ...

Des conseils sur ce site :

<http://www.jardineraunaturel.org/>

- ▶ associer la population à cette évolution (les habitants de la commune pouvant signaler par une fleur leur refus de tout traitement chimique devant leur habitation).

En quelques années, le volume de pesticides utilisés par les employés communaux a été divisé par quatre. Aujourd'hui, leur usage n'est plus réservé qu'aux cimetières et à quelques rares espaces d'entretien difficile.

La bineuse mécanique, acquise au printemps 2014, remplit pleinement son rôle sur les allées sablées. La commission travaux souhaite étendre son utilisation aux parkings de la mairie, du grand cimetière et de l'église d'Urville. Pour cela, elle réfléchit à une amélioration prochaine de leurs revêtements.



▶ Eliminer les insecticides

- en choisissant des plantes résistantes, bien adaptées à notre région
- en favorisant l'installation des auxiliaires qui élimineront pucerons, limaces... L'élimination des traitements leur permettant de revenir, il faut aussi créer des conditions favorables à leur maintien (plantes pollinisatrices et abris : murets, haies...)

Composteurs de déchets verts

- ▶ Une livraison de composteurs aura lieu courant septembre. Les personnes intéressées doivent s'inscrire dès maintenant, auprès de la mairie, pour en réserver un.

Calendrier des manifestations

AVRIL 2015

- SA 4** 14h Atelier danse initiation aux danses cajun - Cotendanses
SA 4 21h Bal folk - Cotendanses (salle des fêtes)
SA 25 20h30 "Carré de Femmes" par Les Baladins de Regin'villa
- Art et Loisir en Sienne (salle des fêtes)
Di 26 15h "Carré de Femmes" par Les Baladins de Regin'villa
JE 30 20h30 Atelier folk - MCDM(salle des fêtes)

MAI 2015

- VE 8** 11h45 Cérémonie de l'union nationale des combattants (à Urville)
suivie d'un déjeuner à la salle de l'effort
SA 9 & DI 10 Foire aux plantes - ASEUPE (salle des fêtes)
11 au 17 Exposition de photographies Aude ASSELIN (salle des mariages)
JE 28 20h30 Atelier folk - MCDM (salle des fêtes)
VE 29 20h30 Vernissage expo - Plumes de la Sienne (salle des mariages)
29 au 31 Exposition - Plumes de la Sienne (salle des mariages)

JUIN 2015

- DI 7** Journée "Un château, des jardins, des artistes"
- Art et Loisir en Sienne
SA 13 Concert au château - Chauffer dans la noirceur
SA 20 Fête de la musique - Salicorne et d'autres associations
JE 25 20h30 Atelier folk - MCDM (salle des fêtes)

Rappel au civisme

► Ne pas déposer d'objets au pied des conteneurs de tri sélectif.

Tous les déchets (verre, plastique, papier, cartons, métaux) doivent être insérés à l'intérieur des bacs prévus à cet effet. Dès lors qu'ils sont pleins, il convient de ne pas entasser les détritres sur place. Cela facilitera le travail des agents de La Perrelle, chargés de vider les conteneurs et évitera que les déchets s'envolent ou se répandent sur les terrains autour.

► Ne pas déposer de déchets verts (tontes, branchages) près des conteneurs de tri sélectif

Les points d'apports volontaires sont prévus pour recevoir les emballages en verre, des emballages en papier et carton et des vieux papiers non souillés, des emballages en plastique propres ayant la forme de bouteilles et de flacons (sauf pots de yaourt, barquettes légères, etc), des emballages en métal vides, des briques alimentaires vides.

Tarifs de location des salles

	Salle des fêtes			Salle de l'effort
	COMMUNE	HORS COMMUNE		COMMUNE uniquement
	Particulier ou association	Association	Particulier	Particulier ou association
Tarif à la journée	80 €	80 €	120 €	60 €
Tarif week-end	160 €	160 €	230 €	120 €
Location de vaisselle	80 €		80 €	

Les associations regnévillaises bénéficient de deux gratuités par an, en plus des AG et réunions, sur l'ensemble des salles.

La salle des mariages est louée 40€ par semaine.

Etat civil 2014

Naissances (4) Justine DAVAL
MANCEL, Mauro GUTIERREZ BISSON,
Nine PAPEGHIN, Rémy PELLETIER
Décès (10) Jean DELAUNAY, Marie-
Thérèse DURAND veuve LEROI,
Gabrielle LERAUX veuve
DELAMARE, Louis MAUNOURY, Tony
PLOMEL, Suzanne POTIGNY veuve
ROULET, Edouard ROHART, Chantal
TOUTAIN, Thérèse SPINOGLIO veuve
PERIER, Philippe TONNEAU.

Et cinq mariages.

Arrêtés préfectoraux et réglementation

► Utilisation d'engins bruyants

(arrêté du 27/03/1997) autorisée les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30, les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h, les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

► Brûlage de végétaux

(arrêté du 8/02/2005) interdit du 1^{er} avril au 31 octobre.

Fibre optique

La Communauté de communes de Montmartin-sur-mer s'est portée candidate pour bénéficier de la 1^{ere} tranche de déploiement de la fibre optique.

- Prévission de réalisation : août 2018
- Coût de cette 1^{er} tranche pour la CC de Montmartin : 315 512 €
- Carte consultable sur le site web de la commune www.regneville-sur-mer.fr

Petites annonces

- Recherche photos et objets

L'association Regnéville Maritime prépare une exposition sur les bains de mer et recherche des photos de la plage des Sablons et des objets de plage.

Contact Rémi Gouyette 02 33 07 42 65

- Journée des jardins, participez !

Dimanche 7 juin, à 10h. Organisée par l'Art et Loisir en Sienne, pour la 5^e année, cette manifestation ne peut avoir lieu sans la participation d'anciens ou de nouveaux propriétaires qui ouvriront leurs jardins au public et aux artistes. Pour ouvrir votre jardin, contactez Sylvie Breger : sylvie.breger0218@orange.fr ou 02 33 46 33 46